

J'AGIS, JE M'ENGAGE, JE ME SYNDIQUE



***Nous sommes un syndicat qui regroupe
tous les personnels de l'Éducation Nationale***

Qui sait qu'au-delà du "dialogue social" c'est avec le rapport de force à construire avec les personnels que nous défendrons nos conquises sociales, nos conditions de travail et de vie.

Qui est attaché à la protection et à la défense des personnels et qui agit pour de nouvelles conquêtes sociales, pour une société démocratique, libérée de toutes formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les formes d'exclusion.

NOS PRINCIPES

** Le contrôle démocratique du syndicat par l'ensemble des syndiqués : élaboration collective des revendications et des modalités de la lutte, consultation régulière des syndiqué-e-s, respect des mandats...*

Le choix clair et assumé d'un syndicalisme de classe et de transformation sociale

** Le respect des valeurs d'engagement et de probité par les dirigeants et des commissaires paritaires élus au service des salarié-e-s.*

**LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST
SYNDIQUEZ-VOUS!**

La CGT invite chacune et chacun de ses syndiqué-e-s à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicales, à s'y investir, à s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités. Car la CGT, ce n'est pas "les autres", qu'ils soient responsables ou délégué-e-s, élu-e-s ou mandaté-e-s :

La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.

BULLETIN DE SYNDICALISATION 2017

**Les cotisations des adhérents
sont la seule ressource
financière du syndicat.
Adhérer est le premier acte
militant!**

Extraits du document d'orientation du 4e congrès de l'UNSEN-CGT

« Pour mettre en œuvre les orientations décidées par le syndicat, l'implication des syndiqué-e-s est essentielle mais cela ne peut se faire sans moyens financiers ».

« Les ressources de l'organisation proviennent essentiellement des cotisations des adhérents ».

« Elles assurent ainsi l'indépendance et l'efficacité du syndicat ».

« Les cotisations perçues sont un élément de la vie démocratique du syndicat »



NOM : **PRENOM :**

Nom de jeune fille : Date de naissance :/...../.....

Adresse (Domicile) :

Code postal : Commune : Téléphone portable :

Adresse mail :

Ecole/Etablissement: Commune:.....

Poste: Stagiaire : OUI NON

Corps : Grade : Echelon ou Indice :

Date d'entrée dans l'éducation nationale :

Si vous travaillez-vous à temps partiel quelle est votre quotité ?

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros (si vous êtes à temps partiel votre cotisation est calculée au prorata de votre temps de service)

MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL SEPA

Titulaire du compte

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Coordonnés IBAN :

Code international d'identification de votre banque (BIC) :

Nom du créancier : CGT Educ'action

Type de paiement : récurrent mensuel **Montant :** € (voir barème)

Date : ___ / ___ / ___ **Lieu :**

Signature :

CADRE RESERVE A LA TRESORERIE DU SYNDICAT

Référence Unique de Mandat (RUM)

24

Date de rentrée en trésorerie : ___ / ___ / ___

ICS : FR24 222 143 332

POUR PAYER VOTRE COTISATION PAR PRELEVEMENT SEPA, merci de :

- 1 - Remplir soigneusement le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous.
- 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)
- 3 - Remplir le bulletin d'adhésion.
- 4 - CONFIER CE BULLETIN ET VOTRE RIB A UN REPRESENTANT CGT DE VOTRE ECOLE/ETABLISSEMENT OU L'ADRESSER A NOTRE TRESORIERE :

Corinne PERRIER
Les Jonquas, Ancien chemin de Barjols, 83149 BRAS

Vous pouvez également régler votre cotisation annuelle par chèque (dans la limite de 6)

Mentions légales

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDEN CGT VAR R CAILLAT R à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDEN CGT VAR R CAILLAT R. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Certifié, CPE, PE, P.EPS, PLP, PsyEN		
Echelon	Cotisation mensuelle	Coût réel après déduction fiscale
1	13,35	4,54
2	14,48	4,92
3	16,64	5,66
4	17,13	5,82
5	17,62	5,99
6	18,07	6,14
7	19,13	6,50
8	20,49	6,97
9	21,85	7,43
10	23,44	7,97
11	25,11	8,54
HC1	21,55	7,33
HC2	23,1	7,85
HC3	24,65	8,38
HC4	26,66	9,06
HC5	28,39	9,65
HC6	29,98	10,19

AGREGÉ		
Echelon	Cotisation mensuelle	Coût réel après déduction fiscale
1	14,48	4,92
2	16,75	5,70
3	18,79	6,39
4	20,19	6,86
5	21,51	7,31
6	22,84	7,77
7	24,42	8,30
8	26,28	8,94
9	28,17	9,58
10	29,91	10,17
11	31,19	10,60
HC1	28,17	9,58
HC2	29,91	10,17
HC3	31,19	10,60
HC4	33,46	11,38
HC5	34,78	11,83
HC6	36,56	12,43

INSTITUTEUR		
Echelon	Cotisation mensuelle	Coût réel après déduction fiscale
9	16,98	5,77
10	18,11	6,16
11	19,77	6,72
STAGIAIRE		
	7	2,38
ETUDIANT		
	20€ par an	6,8
AESH - EVS		
AE - AED	4 € par mois	1,36

MONTANT COTISATIONS 2018

CONTRACTUELS

1% du salaire net hors primes. Calcul : Indice multiplié par 0,03

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation annuelle de 200 euros, vous bénéficiez d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable.

Le coût réel sera donc de 68 euros. Les cotisations versées en 2018 seront déductibles des impôts sur le revenu de 2018 payés en 2019.